



Prix Émile Lempereur



Prix de langues régionales endogènes romanes de la Fédération Wallonie-Bruxelles organisé par la Ville de Châtelet

Article 1

Il est instauré par la Ville de Châtelet, en collaboration avec l'asbl *Èl Mòjo dès Walons*, le Prix Émile Lempereur destiné à récompenser une œuvre littéraire rédigée dans une des langues régionales endogènes romanes de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce prix est d'une valeur de 2500 euros.

Article 2

Ce prix sera décerné à partir de 2023 et récompensera des créations inédites ou rendues publiques depuis moins de deux ans.

Article 3

L'attribution de ces prix de ce prix sera confiée à un jury composé de cinq membres désignés par la Ville de Châtelet.

Article 4

Le jury est seul compétent pour juger de la recevabilité des travaux présentés à son examen. Pour ce qui concerne les textes rédigés en wallon, le système de transcription mis au point par Jules FELLER sera exigé ; pour ce qui concerne les autres langues régionales, à savoir le champenois, le picard ou le lorrain, ce système sera recommandé.

Article 5

Le prix ne pourra récompenser durant deux années consécutives un même candidat.

Article 6

Les travaux soumis au jury devront lui parvenir en six exemplaires impérativement avant la date fixée dans l'appel à candidatures. Les exemplaires déposés seront conservés par les membres du jury et un exemplaire sera mis en dépôt à la Bibliothèque communale Henri Matelart.

Article 7

Les propositions du jury seront élaborées à la majorité simple et elles seront transmises aux autorités communales de la Ville de Châtelet pour entérinement.

Article 8

Un agent communal assistera à la réunion du jury mais ne participera ni aux débats ni au(x) vote(s).

Article 9

Tout cas non prévu par le présent règlement et toute contestation née de son application seront tranchés sans appel, sur rapport du jury, par les autorités communales de la Ville de Châtelet.

Règlement arrêté par le Conseil communal du 03 février 2023.

Renseignements pratiques pour 2024

Les ouvrages devront parvenir avant le 31 mars 2024 à l'adresse postale suivante :
Èl Mòjo dès Walons c/o Aude ANTOINE, rue A. Paganetti 11 A, B.6280 Gerpinnes.